

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AIR LIQUIDE



► **Chaque année, l'Assemblée Générale d'Air Liquide est le temps fort pour ses Actionnaires : c'est un moment unique d'échange et d'information.**

Le Groupe est très attaché à la participation et au vote de ses Actionnaires, **quel que soit le nombre d'actions détenues**. L'Assemblée Générale se tiendra cette année le **mardi 5 mai 2026 à partir de 15h00 au Palais des Congrès de Paris**. Retrouvez toutes les informations sur [airliquide.com](http://airliquide.com) (rubrique Actionnaires > Assemblée Générale).

## ↓ CONVOCATION ET MODALITÉS DE VOTE AVANT L'ÉVÉNEMENT

Vos démarches dépendent de la façon dont vous détenez vos actions.

	Réception de la convocation	Vote AVANT l'événement
<b>Au nominatif, pur ou administré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous recevez votre convocation <b>de la part d'Air Liquide</b> par courrier ou par e-mail (si vous avez opté pour la convocation électronique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par Internet, votez depuis votre <a href="#">Espace Actionnaire en ligne</a>.</li> <li>Par courrier, complétez votre formulaire de vote reçu avec la brochure « Avis de convocation » et renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe prépayée.</li> </ul>
<b>Au porteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre convocation est envoyée par votre <b>établissement financier</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connectez-vous <b>au site Internet de votre établissement financier</b> qui vous indiquera le système de vote mis à votre disposition.</li> </ul>

## ↓ PARTICIPATION ET VOTE PENDANT L'ÉVÉNEMENT

Si vous souhaitez vous rendre physiquement à l'Assemblée Générale, vous devez vous inscrire au préalable en demandant une **carte d'admission**.

<b>Au nominatif, pur ou administré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En ligne, connectez-vous à votre <a href="#">Espace Actionnaire</a> et cliquez sur le bouton « Je vote ou je demande une carte d'admission ». Vous pourrez télécharger votre carte d'admission directement sur le site de vote.</li> <li>Par courrier, cochez la case « Je désire assister à cette Assemblée et demande une carte d'admission » sur le formulaire reçu et renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe prépayée.</li> <li>► <b>Actionnaire ayant déjà voté</b> : Si vous avez déjà soumis un vote ou donné pouvoir en ligne, vous pouvez tout de même assister à l'Assemblée, en demandant une carte spécifique « Actionnaire ayant déjà voté », en cliquant sur « demander une carte d'accès ». Elle vous sera envoyée à domicile ou par e-mail sous quelques jours.</li> </ul>
<b>Au porteur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contactez directement votre établissement financier pour obtenir votre carte.</li> </ul>



### BON À SAVOIR

**Vous ne pouvez pas vous rendre à l'Assemblée Générale mais souhaitez vous faire représenter ?**

Faites-vous représenter en donnant pouvoir à la personne de votre choix :

- **par Internet** : avant le **4 mai 2026 à 15h00**.
- **par formulaire papier** : avant le **2 mai 2026 à 23h59**.

*Pensez à anticiper vos démarches : aucune procuration ou mandat ne pourra être traité en direct le jour de l'Assemblée Générale.*

**Comment voir ou revoir l'Assemblée Générale ?**

L'événement est **retransmis en direct sur [airliquide.com](http://airliquide.com)**, en français, en anglais et en langue des signes. Il est ensuite disponible en différé sur ce même site.



### Sur place, le jour J

À l'issue de votre émargement, une **tablette** vous sera remise pour exprimer votre vote sur chacune des résolutions présentées (si vous n'avez pas déjà voté avant l'événement).

Pour information, tout Actionnaire présent à l'Assemblée Générale reçoit un **jeton de présence**.